

La FOAD, une modalité nécessaire

La FOAD signifie « Formation Ouverte et À Distance ». Il s'agit d'une modalité d'apprentissage en semi-autonomie et complètement individualisée qui permet de répondre aux particularités de la demande de formation de certains stagiaires :

- la reconnaissance de leurs acquis académiques et de l'expérience ;
- une adaptation à leurs contraintes de disponibilité pour se former en parallèle d'une activité ;
- une adaptation à leurs contraintes d'éloignement géographique ;
- une réponse à des demandes de formation liées à des projets spécifiques pour lesquelles le CFPPA proposera un parcours en FOAD ou travaillera en partenariat avec d'autres centres proposant des parcours en FOAD (apiculture, services, aviculture...).

La FOAD, comment ça marche ?

Un stagiaire « travaillant en FOAD » n'est ni seul, ni inactif !

L'accompagnement

Un formateur, désigné comme **référént parcours** du stagiaire, remet en début de formation un **cahier de formation** individualisé dans lequel se trouvent :

- Une présentation du CFPPA ;
- Une présentation de sa formation ;
- Un contrat individuel de formation : positionnement, ruban pédagogique... ;
- Les caractéristiques et conventions de stages en entreprise ;
- Une présentation du dispositif d'évaluation le cas échéant ;
- Le règlement intérieur...

Il l'accompagne tout au long de sa formation et assure :

- l'adaptation de son parcours grâce à un positionnement ;
- la planification de sa formation ;
- la concrétisation et la cohérence de son projet et l'adaptation de sa formation en fonction de l'évolution de la réflexion autour de celui-ci.

La formation modulaire

Les modules de formation durent de 7 à 35 heures. Ils sont assurés par les formateurs disciplinaires du centre dont les rôles sont multiples :

- élaborer les séquences de formation et les parcours de formation adaptés à une formation à distance et les prescrire au stagiaire notamment via la plateforme de téléformation Moodle <https://moodle-cfppa-meuse.educagri.fr/> ;
- mettre à disposition des stagiaires les ressources et supports permettant les apprentissages : cours, guides de travail, ouvrages d'autoformation, supports vidéos... ;
- planifier le déroulement des séquences de formation et les modalités d'apprentissage (travail en regroupement, à distance, sur une entreprise support...) ;
- présenter au stagiaire le contenu, l'organisation, les modalités d'apprentissages et d'évaluation ;

- accompagner le stagiaire dans ses apprentissages. Le formateur veille à interroger régulièrement le stagiaire pour s'assurer que l'avancement du stagiaire est conforme à la planification des séquences ;
- répondre aux interrogations du stagiaire concernant le module enseigné ;
- concevoir les évaluations formatives et certificatives et les faire passer au candidat selon les modalités définies dans l'épreuve.

Les autres intervenants

- Les permanents du CdR (Centre de Ressources)

C'est un espace de travail en individualisation permettant l'accueil et la mise à disposition de ressources nécessaires à l'apprentissage (salles de travail, matériel informatique, vidéo, ouvrages, revues...). Le CdR du CFPPA de la Meuse est labellisé et une permanence est assurée chaque jour.



- Le tuteur professionnel

Il guide le stagiaire dans l'apprentissage des gestes techniques convenus entre le formateur disciplinaire et lui. Il est impliqué dans l'évaluation des gestes professionnels. La convention de stage tripartite signée avec le CFPPA est accompagnée d'une annexe pédagogique précisant le contexte du stage en entreprise et son rôle dans la formation et l'évaluation du stagiaire.

- Les sous-traitants

Le CFPPA de la Meuse fait appel à d'autres CFPPA et au réseau Préférence-FORMATIONS pour la sous-traitance de certains modules de formation.



Le suivi et le tutorat du stagiaire

Les différents intervenants assurent le suivi synchrone ou asynchrone du stagiaire grâce à des échanges réguliers (téléphone, messagerie, courriers, via les plateformes de téléformation) et en présentiel lors des regroupements planifiés au CFPPA de la Meuse et de séances spécifiques où le stagiaire est convié individuellement (visites, pratique...).

Dans la mesure du possible, il se rend au centre une à deux fois par mois afin de rencontrer les formateurs disciplinaires avec lesquels il travaille, se faire évaluer, recevoir les ressources papier nécessaires, faire le point sur son avancée et planifier son travail à venir. Au cours de ses entretiens, les formateurs qu'il rencontre complètent une « **fiche de suivi individuel** ». Après avoir été signée par le stagiaire et le formateur, une copie est remise au stagiaire. Cette fiche de suivi sert de feuille d'émargement « en présentiel ».

La traçabilité des parcours sont éditées sur la plateforme Moodle et permettent d'attester de la réalisation des séquences de formation par le stagiaire.

L'ensemble des documents rendus par le stagiaire sont conservés en version informatique et/ou papier et contribuent à cette traçabilité.